

Institution Sainte-Marie

56 avenue Clemenceau

59300 VALENCIENNES



Convention financière 2022 -2023

Association départementale des Parents de l'Enseignement Libre

Une seule cotisation de 20€ est due par famille.

Si plusieurs enfants sont scolarisés dans l'Enseignement Catholique, elle ne sera donc appelée que pour l'aîné.

Scolarité

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Une facture unique dès le mois d'août vous permet de voir clairement votre engagement financier pour l'ensemble de l'année scolaire. Ce montant est réparti **en 10 mensualités identiques**, prélevées le 07 de chaque mois.

Cette contribution des familles comprend : **les frais de scolarisation ainsi que les activités pédagogiques (sorties, spectacles, activités sportives, ...)**. A l'exception de la sortie de fin d'année et/ou les séjours avec nuitées.

Selon ses possibilités, chaque famille choisit le montant de sa contribution.

Accepter une contribution B ou C permet de créer un fonds d'entraide.

Pour un 1^{er} enfant

	Tarif A	Tarif B	Tarif C
Scolarité en maternelle	49 €	54 €	59 €
Scolarité en élémentaire	52 €	57 €	62 €

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'Institution Sainte - Marie bénéficient d'une **réduction spécifique : pour le 2^{ème} (-20%), pour le 3^{ème} (-30%), gratuité à partir du 4^{ème}.**

La contribution des familles ne peut faire l'objet d'aucune réduction pour absence.

Restauration et encadrement

Pour ce service optionnel, une facture unique dès le mois d'août vous permet de voir clairement votre engagement financier pour l'ensemble de l'année scolaire (1 année scolaire = 138 repas).

Ce montant est réparti **en 10 mensualités identiques**, prélevées le 07 de chaque mois. **Il prend en charge le coût du repas, les frais annexes (nettoyage, chauffage, ...), l'encadrement et les ateliers de la pause méridienne : 4,45 € en maternelle, 5,20 € en élémentaire et 3,90 € pour le repas apporté** (à partir du CP).

Pour un 1^{er} enfant

	Maternelle	Elémentaire	repas apporté
4 jours/semaine	61,41 €	71,76 €	53,82 €
3 jours/semaine	46,06 €	53,82 €	40,37 €
2 jours/semaine	30,70 €	35,88 €	26,91 €
1 jour/semaine	15,35 €	17,94 €	13,46 €

L'inscription d'un ½ pensionnaire se fait en début d'année scolaire, elle est **annuelle et définitive**.

Un externe peut déjeuner occasionnellement au prix de 5 € le repas maternelle et 6€ le repas élémentaire. De même un élève qui apporte son repas et qui souhaite participer au repas lors d'une animation culinaire règlera le coût d'un repas occasionnel.

Garderie et aide aux devoirs

Une garderie gratuite est proposée le matin dès 7h30.

Une garderie pour les élèves des classes maternelles ou une aide aux devoirs dès le CP est proposée après les cours (16h45 – 18h15) ; ce service optionnel requiert un engagement pour un ou plusieurs jours par semaine et implique pour l'élève la volonté d'y travailler sérieusement.

Montant mensuel (sur 10 mois) : 25 €. Montant occasionnel : 3,5 € par séance

Une facture vous parviendra à chaque période si la fréquentation est occasionnelle.

En cas de difficultés particulières, ne pas hésiter à rencontrer le Chef d'Etablissement qui peut vous proposer des solutions.

Madame, Monsieuren qualité de parents,

- reconnaissent avoir pris connaissance des conditions financières pour l'année 2022/2023 et s'engagent à honorer les paiements.
- certifient sur l'honneur être détenteurs du compte référencé sur le document bancaire ci-joint.

A, le 2022.

Signature(s)